



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
du 29 novembre 2018

Délibération PNMBA_cdg_2018_17

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2018-71 du 15 juin 2018 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération n°2017-05 du 21 février 2017 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant délégations données aux Conseils de gestion des parcs naturels marins,
- Vu** la délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité portant approbation du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018
3. Points forts du Bureau du 5 octobre 2018
4. Avis :
 - Projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM sur la commune de Lanton
 - Demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour le câble de télécommunication entre les jetées de Bélisaire et du Moulleau
5. Attribution de subvention
6. Installation de la commission zostères et élection du président de commission
7. Points d'information :
 - Contribution du PNMBA au comité de gisement – RNN du Banc d'Arguin
 - Projet de réhabilitation du Domaine Public Maritime sur le banc des Jacquets - commune de Lège Cap Ferret
8. Etat d'avancement des actions en cours
 - Cartographie des Habitats Natura 2000
 - Evaluation de l'état et de la dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules
 - Suivi de la pêche à pied de loisir - comptage national
 - Ateliers pour la recherche de solutions alternatives à l'emploi de biocides sur les carènes
 - Résultats du stage sur les macro-déchets
 - Sensibilisation auprès du grand public et des scolaires
 - Panneaux à l'entrée des Bourgs
 - Mobilisation citoyenne
9. Effectifs du PNMBA – Recrutements en cours
10. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil de gestion



François DELUGA